



GESTION PREVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES (GPEC)

Lors de la négociation nationale GPEC en 2007, la CNCE a reconnu que ce thème ne la passionnait pas vraiment car elle considère que, dans la situation actuelle des entreprises de la Branche (fusions, mutualisations, etc.), le niveau de négociation approprié serait plutôt celui des entreprises. Elle confirmait que le projet national allait servir de base aux éventuelles négociations locales, tout en garantissant, lors de la CPN du 05.07.07, qu'il n'y aura aucun Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) au niveau des Caisses ...

Conformément à la législation, notre entreprise est tenue d'engager tous les trois ans une négociation portant sur :

- les modalités d'information et de consultation du Comité d'Entreprise sur la stratégie de l'employeur et ses effets prévisibles sur l'emploi ainsi que sur les salaires(*),
- la mise en place d'un dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, des mesures d'accompagnement susceptibles de lui être associées, en matière de formation, de validation des acquis de l'expérience, de bilan de compétence ainsi que d'accompagnement à la mobilité professionnelle et géographique des salarié(e)s,
- la qualification des catégories d'emplois menacés par les évolutions économiques ou technologiques,
- les conditions dans lesquelles l'établissement d'un plan de sauvegarde de l'emploi pourrait faire l'objet d'un accord et l'anticipation du contenu de celui-ci.

Suite à l'échec des négociations nationales sur le sujet fin 2007 mais conscient des enjeux locaux actuels, nous demandons à la direction d'intégrer, dans le texte pouvant servir de base à un accord, nos propositions relatives aux objectifs, aux moyens et à son contenu.

1° Objectifs

- connaître les évolutions à court et moyen terme de notre entreprise,
- anticiper les évolutions de l'organisation, des emplois, des métiers et des compétences,
- assurer l'évolution des salarié(e)s pour garantir le maintien de l'emploi,
- faciliter la diversité des recrutements, la gestion des âges, l'atteinte de l'égalité professionnelle, l'intégration des personnes handicapées et le temps partiel choisi,
- permettre aux salariés de disposer d'une visibilité sur les évolutions,

- garantir le bénéfice du statut du personnel des Caisses d'Epargne.

2° Moyens

- présentation des orientations de l'entreprise, à court et moyen terme,
- transparence de l'information,
- études prospectives, notamment par l'Observatoire des Métiers et des Compétences,
- recrutement, formation, reconnaissance des acquis, gestion de carrière.

3° Contenu du projet d'accord

- objectifs,
- présentation de la stratégie et déclinaison,
- détection des problématiques emplois, métiers, compétences,
- plans d'actions et budgets,
- les recrutements,
- la formation,
- la gestion de carrière, les rémunérations,
- le maintien dans l'emploi,
- les garanties statutaires,
- le suivi.

(*) Sur les salaires, nous confirmons rester prêts à examiner avec nos dirigeants la proposition intersyndicale alternative de favoriser l'épargne salariale par la mise en place d'une prime PEE, sous condition du maintien du choix entre la perception immédiate de la prime ou son versement dans le cadre du PEE, à coût identique pour l'entreprise et la révision du montant et de la quote part de l'abondement PEE.

Par leur choix et leurs actes, nos dirigeants se feront un point d'honneur à nous convaincre de rejoindre la table des instances CE/DP/CHSCT et celle de la prochaine réunion de négociation sur la GPEC, prévue en mai prochain.

Le conseil syndical de section : Christian Bartoletti, Assma El Khammas, Valérie Gaudel, Daniel Hobe, Jean-François Oberlen, Patrick Schirck, Karin Tschaen et Rémy Wehrlen.



Bulletin d'adhésion

Caisse d'Epargne d'Alsace à retourner à J-François Oberlen/Elu au CDN/Production Bancaire/Dépôts-Epargne

NOM : **PRENOM(S) :**

Adresse personnelle :

Fonction : Classification : ... Date d'entrée :/...../..... Date de naissance :/...../.....

Je déclare adhérer au syndicat CFDT et m'engage à payer régulièrement ma cotisation (à hauteur de 0,75% du salaire net annuel : 12 /joindre RIB), à compter du :/...../08

Montant de ma cotisation mensuelle,... €

Fait à, le :/...../08

Signature :

Section syndicale CFDT Caisse d'Epargne d'Alsace : Bureau central : 9 rue du Marais Vert – 67000 STRASBOURG
 – Tél/Fax : 03.88.75.72.12 Secrétariat : 7 Avenue de la République – 68000 COLMAR Fax 03.89.24.96.90
 Téléphone : 03.89.41.19.77 ou 03.89.20.35.47 Direct ou Répondeur E.mail : scfdtcea@free.fr